

DECISION D'HOMOLOGATION C.E.E. DE MODELE  
N° 97.00.272.010.0 DU 16 SEPTEMBRE 1997

## Feuille d'enregistrement GUYOT GRAPHCO, modèle SP 001 pour chronotachygraphes

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU REGLEMENT (C.E.E.) N° 3821/85 DU 20 DECEMBRE 1985 MODIFIE CONCERNANT L'APPAREIL DE CONTROLE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS PAR ROUTE, DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 81-883 DU 14 SEPTEMBRE 1981 MODIFIE RELATIF AUX MODALITES DU CONTROLE DES CHRONOTACHYGRAPHES UTILISES DANS LES TRANSPORTS PAR ROUTE ET DE L'ARRETE DU 1ER OCTOBRE 1981 MODIFIE RELATIF A L'HOMOLOGATION, A LA VERIFICATION PRIMITIVE ET A LA VERIFICATION APRES INSTALLATION DES CHRONOTACHYGRAPHES UTILISES DANS LES TRANSPORTS PAR ROUTE.

### FABRICANT

Société GUYOT GRAPHCO, Le Parc d'Avril, avenue de la République, 71210 Montchanin, France.

### CARACTERISTIQUES

La feuille d'enregistrement GUYOT GRAPHCO modèle SP 001 est un disque destiné à être utilisé sur les chronotachygraphes VEEDER ROOT ayant fait l'objet des homologations C.E.E. [e11] 14 du 6 juillet 1981 et [e11] 17 du 20 février 1984 délivrées par le Royaume-Uni.

Ce disque est journalier, c'est-à-dire qu'il effectue un tour en 24 heures. Sa vitesse maximale enregistrable est de 120 km/h.

### DEPOT DE MODELE

Un modèle est déposé à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bourgogne sous la référence DA 05-123 et chez le demandeur.

### VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

### ANNEXES

Fiche d'homologation C.E.E. [e2] 144.

Notice descriptive.

Photocopie n° 6475 du disque.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

Feuille d'enregistrement GUYOT GRAPHCO modèle SP 001  
pour chronotachygraphes

---

FICHE D'HOMOLOGATION

---

NOM DE L'ADMINISTRATION COMPETENTE :

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Secrétariat d'Etat à l'Industrie  
sous-direction de la métrologie

COMMUNICATION CONCERNANT :

l'homologation d'un modèle de feuille d'enregistrement

---

[e2]

N° D'HOMOLOGATION : 144

- 1 - MARQUE DE FABRIQUE OU DE COMMERCE : DG
- 2 - DENOMINATION DU MODELE : SP 001
- 3 - NOM DU FABRICANT : Société GUYOT GRAPHCO
- 4 - ADRESSE DU FABRICANT : Le Parc d'Avril, 71210 Montchanin, France
- 5 - PRESENTE A L'HOMOLOGATION LE : 30 juillet 1997
- 6 - LABORATOIRE D'ESSAI : sous-direction de la métrologie
- 7 - DATE ET NUMERO DU PROCES-VERBAL DU LABORATOIRE : DA 05-123 du 15-09-97
- 8 - DATE DE L'HOMOLOGATION : 16 septembre 1997
- 9 - DATE DU RETRAIT DE L'HOMOLOGATION : sans objet
- 10 - MODELES D'APPAREILS DE CONTROLE SUR LESQUELS LA FEUILLE EST DESTINEE A ETRE UTILISEE :  
[e11] 14, 17.
- 11 - LIEU : Paris
- 12 - DATE : 16 septembre 1997
- 13 - EN ANNEXE, DOCUMENTS DESCRIPTIFS : Notice descriptive et photocopie
- 14 - REMARQUES : Vitesse maximale enregistrable : 120 km/h.

---

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA METROLOGIE,

J.F. MAGANA

---

■ N° 6475

FEUILLE D'ENREGISTREMENT GUYOT GRAPHCO, SP 001 POUR CHRONOTACHYGRAPHES

